

Les prochaines étapes du projet

Les études techniques et environnementales

L'État et RTE ont lancé les études techniques et environnementales permettant de caractériser les zones choisies concurrence, à laquelle 13 candidats ont été sélectionnés à pour les parcs et leur raccordement.

Le programme Migralion, relatif à la connaissance de l'avifaune terrestre et migratrice, en lien avec le développement de l'éolien flottant dans le golfe du Lion, porté par l'OFB, se pousuit en 2023 et 2024.

Le dialogue concurrentiel

L'État a lancé en mars 2022 une procédure de mise en participer. Il désignera, au printemps 2024, les opérateurs qui seront chargés de concevoir, construire et exploiter les deux premiers parcs de 250 MW à horizon 2030. Une seconde procédure sera lancée ultérieurement afin d'attribuer, après 2024, les extensions.

> **3** Élaboration du projet (2022-2025) Désignation par la CNDP d'un garant

hargé de veiller à l'association et à

consultation prévue avant la délivrance

- Études techniques et environnementales

- Concertation dite «Fontaine », spécifique

Dialogue concurrentiel en vue de l'attribution

du projet à un ou des développeur(s) éolien(s)

l'information du public jusqu'à sa

des autorisations administratives

Désignation du ou des lauréat(s)

au raccordement électrique par RTE

- Études complémentaires menées

Les grandes étapes du projet de deux parcs de 250 MW

1 Identification de zones favorables pour l'implantation d'éoliennes en mer (2018-2019)

- Études du potentiel
- le Cerema et RTE - Travaux en concertation avec les acteurs locaux sous l'énide
- des préfets coordonnateurs de façades et au sein du Conseil Maritime de Facade (CMF).
- Élaboration de la stratégie de façade maritime



- débat public (CNDP) par l'État. La CNDP décide de l'organisation d'un débat public et nomme une Commission particulière du débat public (CPDP)
- et du débat
- Expression du public dans le cadre du débat public organisé par la CPDP
- Publication d'un compte rendu réalisé par la CPDP et d'un bilan du débat par la CNDP dans les deux mois suivant la fin du débat
- Annonce de la décision concernant les suites du projet par les maîtres d'ouvrage dans les trois mois suivant le compte rendu



Étape actuelle

9 Démantèlement Conformément aux études

- d'impact, restitution du site dans un état comparable à l'état initial par le(s) lauréat(s) et RTE
- Démontage des éoliennes
- Prise en charge des composants rapportés à terre par les filières de valorisation

8 Exploitation et maintenance

- Production d'électricité
- Exploitation, maintenance et sécurisation du parc et du raccor par les équipes en charge

2 Débat public (2021)

- Préparation du dossier du maître d'ouvrage

4 Autorisations administratives (2025-2027)

- Étude avifaune

menées par l'État et RTE

par le(s) lauréat(s) et RTE

par le(s) lauréat(s) et RTE

- Études d'impact menées

- Dépôt des demandes d'autorisation - par le(s) lauréat(s) pour le parc éolien
- par RTE pour le raccordement Instruction administrative
- Enquête publique
- Décision administrative puis traitement des éventuels recours
- Obtention des autorisations

Financement (2027)

prestataires et sous-traitants

- Décision d'investissement - Contractualisation avec les différents
- 7 Mise en service (2031) 6 Construction du parc et de son raccordement

(2027-2031)

- Assemblage et installation des éoliennes - Mise en place du poste électrique et installation des câbles électriques en mer et à terre pour le







Un dialogue continu avec le public

Organisé par la Commission particulière du débat public de La concertation « Fontaine » juillet à octobre 2021, un débat public a ouvert la concertation sur le projet et interrogé le grand public sur de nombreux thèmes, notamment l'opportunité du projet et la localisation des parcs. L'État et RTE poursuivent la concertation avec les différentes parties prenantes du débat, sous l'égide de trois garants indépendants, nommés par la Commission nationale du débat public. Le public doit en effet être informé et associé au projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les demandes d'autorisation, qui seront déposées par les futurs développeurs.

L'État et RTE mettront à disposition du public plusieurs outils afin de s'informer sur le projet et de suivre son avancement, notamment une lettre d'information, un compte Twitter, et des fiches pédagogiques. Des réunions d'information et d'échanges seront organisées, afin de favoriser l'intégration du projet dans le territoire. Enfin, des partenariats noués avec différents acteurs du territoire (médias, associations environnementales ou d'éducation scientifique) permettront à la fois d'informer le grand public sur le projet et d'ouvrir des espaces de dialogue.

Une concertation est également menée avec les parties prenantes du territoire: acteurs institutionnels, communes littorales, associations environnementales, etc.

Une concertation spécifique relative au transport et à la distribution de l'électricité, dite « Fontaine », est mise en œuvre par RTE, sous l'égide des préfets de département. Menée avec les services de l'État, les élus et les associations représentatifs des populations concernées, elle permet de préciser les contours des aires d'étude retenues et d'identifier les fuseaux et emplacements de moindre impact des ouvrages de raccordement.

La concertation Fontaine est distincte et complémentaire de la concertation de suivi sous l'égide des garants.

Comment s'informer?

Sur le site <u>www.eoliennesenmer.fr</u> et le compte Twitter @EolienMerMed

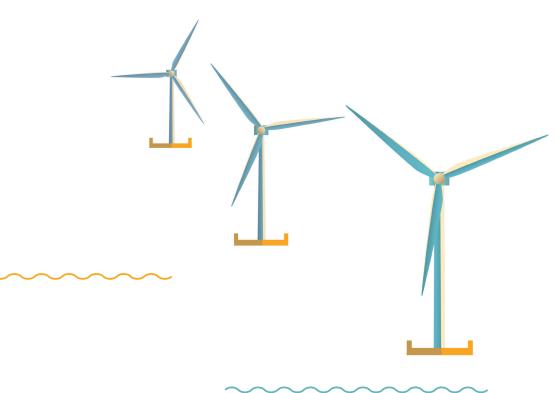
En savoir plus:











DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

~~~~

DGEC AO6 3volets 2023.indd 1-3

# Le projet de deux parcs éoliens flottants et leur raccordement

À l'issue du débat public, qui s'est déroulé de juillet à octobre 2021, la ministre de la Transition écologique a officialisé la poursuite du projet de deux parcs éoliens flottants de 250 MW en mer Méditerranée, puis leur extension ultérieure de 500 MW. Leur raccordement mutualisé au réseau public de transport d'électricité sera réalisé par RTE (Réseau de transport d'électricité). L'ensemble de ce projet est porté par l'État et RTE, en liaison avec les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

# Quelles sont les caractéristiques d'un parc éolien flottant et de son raccordement?

Un parc éolien contient plusieurs éoliennes, constituées d'un ancrée au fond marin (technologie flottante). Les projets mât, d'une nacelle et de pales, installées sur des fondations. en mer Méditerranée utiliseront la technologie flottante, En mer, l'éolienne peut soit être posée sur le fond marin du fait de la profondeur des sites considérés. (technologie posée), soit reposer sur une base flottante

# COMMENT L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN MER EST-ELLE AMENÉE À TERRE?

- 1 Il est composé d'éoliennes posées sur des flotteurs, reliées entre elles par des câbles dynamiques et ancrées au sols marins. L'énergie qu'ell roduiront sera acheminée au poste électrique de raccordement (6) par l'intermédiaire d'un poste électrique en mer (2) Leur maintenance sera assurée à partir du port de maintenance (3).
- 2 Il comprend des équipements de transformation et de comptage de nergie produite par les éoliennes en mer (1).
- 3 Ils assurent les opérations logistiques liées aux systèmes d'ancrage et aux câbles sous-marins, ainsi que les activités d'exploitation et de naintenance du parc éolien en mer.
- 4 Elle correspond à la connexion entre la partie sous-marine et la partie terraine du raccordement, réalisée à l'atterrage.
- **5** Lorsque la longueur totale du raccordement est importante, la construction l'atterrage (4) et le poste de raccordement (6)
- Il sert à la réception de l'énergie produite par le(s) parc(s) et à sa répartition sur le réseau électrique existant. Il est relié au poste électrique en mer (2) situer à plusieurs dizaines de kilomètres à l'intérieur des terres
- Elles permettent d'acheminer l'énergie électrique des centres de

# Une technologie prometteuse Ces projets de parcs éoliens flotprofondeur (supérieure à 50 mètres) tants commerciaux seront parmi et à plus grande distance des terres



que les éoliennes posées. Ainsi les éoliennes recoivent des vents à la fois plus forts et plus réguliers, flottant présente l'avantage de per- ce qui améliore leur capacité de

# Où les parcs seront-ils localisés?

écologique a précisé les zones retenues pour les procé-d'environ 150 km², soit des espaces deux fois plus réduits que dures de mise en concurrence et la poursuite des études les zones actuellement retenues. techniques et environnementales.

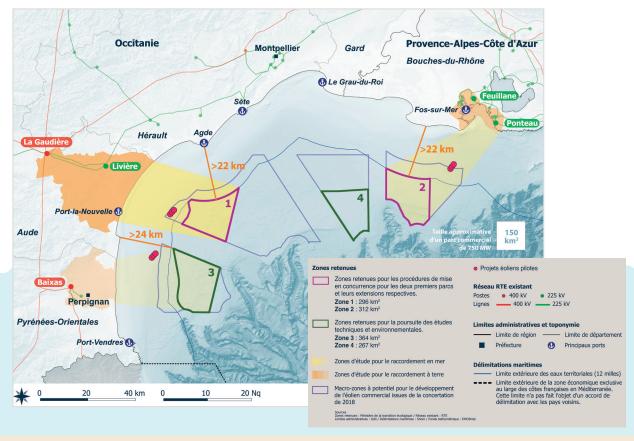
Concernant le choix des zones, le premier parc et son extension seront situés au large de la Narbonnaise (zone 1), tandis a été annoncée par le gouvernement en juin 2023.

Par ailleurs, des études techniques et environnementales seront poursuivies sur la zone située au large du Roussillon (zone 3) et la zone située au centre du golfe du Lion (zone 4). À terme,

Par décision du 17 mars 2022, la ministre de la Transition chaque parc et son extension occuperont une superficie

La superficie de chacune des zones choisies pour le lancement de la procédure de mise en concurrence sera progressivement précisée en tenant compte des résultats des études que le second parc et son extension seront situés au large techniques et environnementales, des effets potentiels sur du golfe de Fos (zone 2). La localisation de la seconde zone les différents enjeux présentés ci-contre, et de la poursuite des concertations portées par l'État d'un côté et par RTE de l'autre. Quelles que soient les zones retenues, les éoliennes seront situées à plus de 22 kilomètres des côtes.

# **ZONES RETENUES POUR LES PROCÉDURES DE MISE EN CONCURRENCE** ET LA POURSUITE DES ÉTUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES



# Des parcs qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et à la sécurité d'approvisionnement énergétique

Dans le cadre de l'ambition française de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de diversification du bouquet énergétique pour sécuriser notre approvisionnement énergétique, l'implantation de deux parcs éoliens flottants et de leur extension est prévue en Méditerranée, dans le golfe du Lion. Ces parcs contribueront au respect des engagements pris par la France, notamment la signature de l'Accord de Paris en 2015, par laquelle les États se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2050.

En conséquence, la France a adopté en 2020 la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028, qui donne le cadre d'action de sa politique énergétique. Le développement des énergies renouvelables est un des piliers de cette politique. Ce développement est crucial pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le projet est également en adéquation avec l'engagement des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le développement des énergies renouvelables et des filières industrielles innovantes

# QUELS SONT LES ENJEUX PRIS EN COMPTE POUR LES PARCS ÉOLIENS FLOTTANTS EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT?

# EN PHASE DE CONSTRUCTION. les principaux effets potentiels sont liés aux bruits sous-marins

et à la modification d'habitat pour certains animaux marins. Par ailleurs, les sédiments mis en suspension par les travaux peuvent provisoirement modifier la turbidité de l'eau.

DURANT L'EXPLOITATION.

les principaux effets potentiels en mer

nature des fonds marins ou l'effet récif artificiel

pour les espèces sous-marines et, pour les bateaux, les limitations localisées de navigation

et des restrictions d'usages.

# DURANT L'EXPLOITATION.

les principaux effets potentiels sont, au-dessus du niveau de la mer, le risque de collision pour les oiseaux et chiroptères.

sont la modification d'habitat, le changement de

# Tourisme et Activités économiques Fermes pilotes loisirs nautiques et portuaires Défense nationale. Pêche et **Patrimoine** sécurité et aquaculture et paysages trafic maritime

# Environnement 🕶

# LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE **DES PARCS**













# Les retombées économiques attendues

À TERRE,

l'implantation de postes électriques

de raccordement peut avoir un effet

sur le foncier agricole.

Pour l'industrie française en général et pour la façade méditerranéenne en particulier, les enjeux économiques liés au développement d'une filière industrielle de l'éolien flottant sont considérables. C'est pourquoi le plan d'investissement « France 2030 », via son axe éolien flottant, offre dès à présent des moyens significatifs, à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros, pour poursuivre la construction et la structuration de cette filière d'avenir. En dynamisant l'innovation, l'investissement dans les secteurs des infrastructures portuaires et industrielles et la formation, le plan vise à accélérer la mise en place d'un tissu industriel pour l'éolien flottant commercial implanté dans les territoires et en capacité de rayonner sur les projets français et à l'international. Le projet ouvrira la possibilité de **développer et moderniser des ports** comme celui de Port-La-Nouvelle ou celui du Grand port maritime de Marseille-Fos, mais aussi de créer localement des emplois au sein de la filière porteuse de l'éolien flottant qui emploie déjà près de 1500 personnes en France selon l'Observatoire des énergies de la mer.